

ANNEXE 1

Scission partielle de la branche d'activité de distribution d'électricité de la Commune de Brunehaut (sections de commune de Bléharies, Guignies, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, Laplaigne, Lesdain, Rongy et Wez-Velvain) gérée ORES Assets

Description du patrimoine au 30 juin 2025 du Secteur de Comptes Brunehaut Electricité (SCBE)

L'activité de distribution d'électricité sur le territoire de la Commune de Brunehaut est absorbée par l'AIEG qui reprend donc les droits et engagements ainsi que le patrimoine c'est-à-dire tous les actifs et passifs.

La scission se fait à la date du 01/01/2026. Elle sera approuvée par des assemblées générales qui se tiendront en décembre 2025 sur la base d'une situation comptable arrêtée au 30 juin 2025. Le rapport d'échange sera établi sur la base de cette situation.

ACTIFS

Les actifs du SCBE se composent, au 30 juin 2025, de :

1. Actifs immobilisés
 - a. Immobilisations incorporelles : aucune immobilisation incorporelle n'est transférée
 - b. Immobilisations corporelles : d'une valeur comptable de 3.700.222,82 €, elles sont constituées de :
 - i. Terrains et constructions : 71.881,47 €
 - ii. Installations techniques et machines (réseau) : 3.628.341,35 €
 - c. Les immobilisations corporelles sont composées de :
 - i. Valeur d'acquisition sous déduction (i) des interventions réclamées à la clientèle et (ii) des amortissements : 2.705.174,81 €
 - ii. Plus-value de réévaluation après amortissement : 923.166,54 €
 - d. Taux d'amortissement pratiqués : immobilisations corporelles
 - i. Câbles et lignes : 2 %
 - ii. Postes et cabines / raccordements – transformation : 3 %
 - iii. Raccordements lignes et câbles : 2 %
 - iv. Appareillage de mesure : 3 %
 - v. Compteurs télémesures, électromécanique et compteurs à budget : 10 %
 - vi. Compteurs communicants : 6,67%
 - vii. Commandes à distance, équipement labo, dispatching : 10 %
 - viii. Télétransmission et fibres optiques : 10 %
 - e. Taux d'amortissement pratiqués : plus-value de réévaluation : 2 %

2. Actifs circulants :

a. Créances à un an au plus : 30.767,48 €

i. Créances commerciales : 252.825,11 € :

- Factures adressées à la clientèle protégée et sous fournisseur X, (consommation d'énergie compteurs à budget), réductions de valeur comprises : 28.025,34 € ;
- Factures diverses (travaux, fraudes,), réduction de valeur comprises : 2.742,14 € ;

3. Comptes de régularisation d'actif : les comptes de régularisation d'actif d'un montant de 542.340,94 € comprennent :

a. Les charges à reporter relatives à :

- i. Charges de pension non capitalisées : 5.694,53 €
- ii. Les charges OSP liées aux dossiers d'éclairage public (HGHP/AGW EP) : 40.736,50 €
- iii. Soldes régulatoires cumulés de 2017 à 2024 : 495.909,91 €

L'actif du bilan du secteur de compte de Brunehaut électricité au 30 juin 2025 s'élève ainsi à 4.273.331,24 € et est le suivant :

ACTIF		Comptes	30/06/2025
ACTIFS IMMOBILISES		21/28	3.700.222,82
II. Immobilisations incorporelles		21	
III. Immobilisations corporelles		22/27	3.700.222,82
	A. Terrains et constructions	22	71.881,47
	B. Installations techniques et machines	23	3.628.341,35
IV. Immobilisations financières		28	-
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	573.108,42
V. Créances à plus d'un an		29	-
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution		3	-
VII. Créances à un an au plus		40/41	30.767,48
	A. Créances commerciales	40	30.767,48
	B. Autres créances	41	-
IX. Valeurs disponibles		54/58	-
X. Comptes de régularisation		490/1	542.340,94
	Capitaux Pensions		5.694,53
	Dossiers HGHP + AGW EP		40.736,50
	Soldes régulatoires		495.909,91
TOTAL DE L'ACTIF			4.273.331,24

PASSIFS

Les passifs du SCBE se composent, au 30 juin 2025, de :

1. Capitaux propres : ils s'élèvent, au 30 juin 2025, à 2.028.769,62 € et ils sont constitués de :
 - a. Apports : 860.387,50 € ;
 - b. Plus-value de réévaluation : 842.360,17 € ;
 - c. Réserves : 326.021,96 €
 - Indisponibles : 172.071,87 € ;
 - Disponibles : 153.950,09 €
 - d. Parts : en ORES Assets, le nombre de parts propriété de la Commune de Brunehaut s'élève au 30/06/2025 à 1 part et celui propriété de l'intercommunale pure de financement CENEO est de 69.175 parts ; part valorisé à 29,33 € l'unité.
2. Résultat à fin de période : le résultat 2025 sera affecté
3. Provisions pour risques et charges : il n'y a pas de provision pour risques et charges liée à la Commune de Brunehaut
4. Dettes à plus d'un an : 1.671.453,20 € : quote-part de dettes financières allouée au secteur Brunehaut et relative au financement de la RAB du secteur ;
5. Dettes à un an au plus : 573.108,42
 - Autres dettes diverses : 573.108,42 €, compte-courant en faveur d'ORES ASSETS à payer par le secteur Brunehaut.

Le passif du bilan du secteur de compte de Brunehaut électricité au 30 juin 2025 s'élève ainsi à 4.273.331,24 € et est le suivant :

PASSIF			Comptes	30/06/2025
CAPITAUX PROPRES			10/15	2.028.769,62
I. Apport			11	860.387,50
A. Disponible			<u>110</u>	700.876,37
B. Indisponible			<u>111</u>	159.511,12
III. Plus-values de réévaluation			12	842.360,17
IV. Réserves			13	326.021,96
A. Réserves indisponibles			<u>131</u>	172.071,87
B. Réserves immunisées			<u>132</u>	-
C. Réserves disponibles			<u>133</u>	153.950,09
Résultat de la période			14	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES			16	-
DETTES			17/49	2.244.561,62
VIII. Dettes à plus d'un an			17	1.671.453,20
D. Autres dettes			<u>178/9</u>	1.671.453,20
IX. Dettes à un an au plus			42/48	573.108,42
F. Autres dettes			<u>47/48</u>	573.108,42
C/C Secteur Brunehaut en faveur d'ORES ASSETS				573.108,42
X. Compte de régularisation			492/8	-
TOTAL DU PASSIF				4.273.331,24